

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

### Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 11 juin 2024

Nombre de conseillers :

en exercice : 15

présents : 12

votants : 13

Date d'affichage de la liste des délibérations : 21/06/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

**Présents :** GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – POZZO Maryvonne - LEPAGE Michel – LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanie - YBERT Valéry – LECORNU Séverine - THIENNETTE Claude - VANDENAWEELE Guy - LE GUILLOUX Vanessa – GRINCOURT Vincent

**Absent excusé :**

LECOEUR Maurice a donné procuration de vote à YBERT Valéry.

**Absentes :** FOSSEY Flavie - LACAILLE Estelle.

**Secrétaire de séance :**

POZZO Maryvonne.

#### 1. COMMANDE PUBLIQUE

##### 1.2 Délégations de Service Public

##### 1.2.1 Par type de contrat

##### 1.2.1.1 Par concession

#### Délégation de service public pour la gestion du service d'assainissement collectif Constitution d'une commission de Concession de Service Public

DEL2024-06B-02

M. Le Maire informe les conseillers de la nécessité de constituer une commission de suivi de la procédure de Délégation de Service Public (DSP).

Cette commission est distincte de la Commission d'Appel d'Offre.

Cette commission (appelée Commission de DSP) doit être instaurée conformément à l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit que :

- une commission ouvre les plis contenant les candidatures ou les offres et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public ;
- au vu de l'avis de la commission, l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public peut organiser librement une négociation avec un ou plusieurs

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

soumissionnaires dans les conditions prévues par l'article L. 3124-1 du code de la commande publique.

Elle saisit l'assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel elle a procédé.

Elle lui transmet le rapport de la commission présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat.

- Tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public ne peut intervenir qu'après un vote de l'assemblée délibérante.

Tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5% est soumis pour avis à la commission de DSP.

Lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants, la commission est composée par le maire ou son représentant, président, et par trois membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

Le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents.

Si, après une première convocation, ce quorum n'est pas atteint, la commission est à nouveau convoquée. Elle se réunit alors valablement sans condition de quorum.

Lorsqu'ils y sont invités par le président de la commission, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

Peuvent participer à la commission, avec voix consultative, des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité territoriale ou de l'établissement public désignés par le président de la commission, en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la délégation de service public.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU, Le Code de la Commande Publique,

Département de la Manche  
Arrondissement de Coutances  
Canton de Créances  
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Après avoir entendu l'exposé de M. Le Maire,  
Après en avoir délibéré,

DECIDE

**Article 1<sup>er</sup> :** d'approuver la décision de constituer une commission de suivi de la procédure de Délégation de Service Public (DSP) pour la gestion du service public de l'assainissement collectif et le choix des personnes constituantes de cette commission.

La composition de la Commission de DSP est la suivante :

- Membres titulaires :
- M. GILLES- Maire et Président de la Commission de DSP
  - M. GIAVARINI Pascal
  - M. VANDENAWEELE Guy
  - M. LECOEUR Maurice
- Membres suppléants :
- Madame LEBLOND Christine
  - Madame POZZO Maryvonne
  - M. LEPAGE Michel

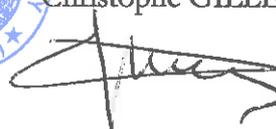
**Article 2 :** donne pouvoir à M. Le Maire ou à son représentant, d'entreprendre toute démarche et de signer tout document nécessaire à la constitution de la commission.

Adoptée à la majorité des votants  
(13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)  
Fait à Saint-Germain-sur-Ay,  
Le 20 juin 2024,

La Secrétaire de Séance,  
Maryvonne POZZO



Le Maire,  
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.

Accusé de réception en préfecture  
050-215004813-20240620-DEL2024-06B-02-DE  
Date de télétransmission : 21/06/2024  
Date de réception préfecture : 21/06/2024